****

**Subventions pour les professeurs en début de carrière**

**Appel de propositions**

****

en partenariat avec Ocean Networks Canada (ONC)

**Questions**

Nous encourageons les auteurs de propositions qui ont des questions sur les subventions du MEOPAR pour les professeurs en début de carrière à communiquer avec Alexa Reedman, coordonnatrice du programme de recherche du MEOPAR, à l’adresse alexa.reedman@meopar.ca ou par téléphone au 902 494-2580.

Les questions les plus fréquemment posées seront publiées avec des réponses sur le site Web du MEOPAR. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site [www.meopar.ca](http://www.meopar.ca).

#  **Objectif**

Les subventions du MEOPAR pour les professeurs en début de carrière (PDC) offrent une occasion sans égale aux chercheurs en début de carrière de participer et de contribuer aux activités relevant du large éventail de recherches interdisciplinaires du MEOPAR, qui font intervenir de multiples institutions, et de développer et d’élargir par là même leur réseau de collaborateurs et leurs interactions avec les parties intéressées. Le MEOPAR est conscient de la nécessité d’apporter un soutien aux chercheurs qui sont en début de carrière (c’est-à-dire qui ont obtenu leur premier poste d’enseignement et de recherche au cours des cinq dernières années), en vue de leur permettre d’exploiter à plein leur potentiel.

Le présent appel de propositions cible tout particulièrement les individus qui se situent au début de leur carrière dans l’enseignement et dans la recherche.

1. **À propos de MEOPAR**

Le réseau MEOPAR (Marine Environmental Observation Prediction and Response), mis en place en 2012 dans le cadre du programme fédéral de [réseaux de centres d’excellence du Canada](http://www.nce-rce.gc.ca/) (RCE), est un réseau national de chercheurs et d’étudiants universitaires, de scientifiques gouvernementaux et de partenaires du secteur privé, des ONG et du secteur communautaire, lesquels s’efforcent tous ensemble de réduire la vulnérabilité de l’environnement maritime et côtier au Canada et de renforcer les possibilités qu’il offre.

La vision qui guide le MEOPAR est de permettre au Canada d’être un chef de file dans l’observation de l’environnement maritime, dans les prévisions et dans les interventions, en coordination étroite avec ses partenaires, et d’offrir des connaissances, des technologies, des techniques et du personnel hautement qualifié (PHQ) pour renforcer les capacités de récupération du pays et de garantir les meilleurs débouchés économiques pour le Canada. Pour réaliser une telle vision, on élaborera et mettra en application des approches axées sur le savoir, qui serviront à effectuer un meilleur travail d’anticipation et d’intervention en réponse aux risques liés à l’évolution de l’environnement maritime.

Le deuxième cycle de financement du MEOPAR (de 2017 à 2022) s’appuiera sur les capacités mises en place lors du premier cycle (de 2012 à 2017) et concentrera les efforts de l’organisme sur le renforcement des pistes explorées avec ses partenaires et avec les utilisateurs finaux. Le MEOPAR continuera de développer ses partenariats multisectoriels et internationaux en vue de garantir que ses partenaires et les utilisateurs finaux seront en mesure de disposer des connaissances et des technologies nécessaires pour que le Canada puisse en profiter.

Le plan de recherche de MEOPAR s’articule autour de deux thèmes — (1) le changement environnemental et (2) l’activité humaine — et il se concentre sur l’offre de solutions relevant de la recherche qui doivent servir à relever quatre grands défis socio-économiques pour le Canada :

1. les lacunes dans la coordination des données dans le domaine de l’observation des océans;
2. les capacités de prédiction et les prévisions environnementales, en particulier dans l’Arctique, en appui à l’année des prévisions polaires (YOPP – Year of Polar Prediction);
3. les solutions axées sur le savoir et les solutions de prévision, en vue de renforcer les capacités de récupération des communautés côtières;
4. les solutions technologiques et les solutions dans le domaine des données qui réduiront au minimum les risques et renforceront au maximum l’efficacité des activités industrielles maritimes, en mettant l’accent sur la navigation le long des côtes et dans le Nord.



 *Figure 1 – Tableau des thèmes du MEOPAR pour le cycle II*

*\* Cette catégorie comprend également les industries qui dépendent directement des ressources marines vivantes (par exemple, les industries de la pêche et de l’aquaculture).*

Les projets de recherche du MEOPAR s’appuient sur des activités dans trois volets : observation, prévision et intervention. Ces volets permettent d’assurer le maintien à jour et la mise en commun des principales connaissances spécialisées, de l’instrumentation et des activités de transfert des connaissances qui présentent une pertinence générale vis-à-vis des projets du MEOPAR, ainsi que des autres activités étroitement apparentées. Les volets du MEOPAR apportent donc un soutien technique et des fonctions centrales, sous la forme d’articles d’équipement, de connaissances techniques spécialisées, de services de techniciens, de services de formation et de services d’assurance de la qualité.

 Vous trouverez de plus amples renseignements sur l’organisme et sur le plan stratégique du MEOPAR sur notre site Web <http://meopar.ca/about-meopar/strategic-plan>.

#  **Structure de l’appel de propositions**

Le programme pour les PDC offre des subventions de recherche individuelles. Le seul chercheur à bénéficier de la subvention est donc le chercheur principal (CP). On n’acceptera qu’une demande par CP. Il y a **entre 12 et 15 subventions disponibles** dans le cadre de ce programme. Le montant maximum qui peut être accordé dans le cadre de chaque subvention est de **100 000 dollars**. Le MEOPAR apportera son soutien à des projets de recherche qui sont d’une durée de deux ans et qui commencent en avril 2019. La subvention annuelle sera divisée en deux montants égaux, la première moitié étant versée en avril et la deuxième en octobre.

Pour cet appel de propositions, le MEOPAR s’est associé en partenariat avec la structure Ocean Networks Canada (ONC). La contribution financière d’ONC peut s’appliquer à n’importe quelle proposition respectant les critères d’admissibilité de l’organisme. Les critères d’admissibilité pour le financement d’ONC sont décrits en détail ci-dessous.

Nous encourageons les demandeurs à faire appel à des collaborateurs dans le cadre de leur projet. Il est obligatoire que chaque collaborateur ait les qualifications nécessaires pour entreprendre ses recherches de façon indépendante et il devra apporter une contribution à l’orientation globale des travaux de recherche, en fournissant ses propres ressources pour la collaboration.

Nous encourageons également les demandeurs à établir des liens avec des activités et des projets existants du MEOPAR. Cela peut se faire dans le cadre d’une structure officielle de coopération avec un projet de recherche existant du MEOPAR ou en expliquant la pertinence de recherches portant clairement sur un domaine distinct pour un projet de recherche existant du MEOPAR et la possibilité de combiner ces activités de recherche. Vous trouverez les descriptions des projets existants sur notre site Web à l’adresse [www.meopar.ca](http://www.meopar.ca). Nous encourageons les auteurs des propositions à communiquer avec les responsables de recherche thématique du MEOPAR pour discuter des liens éventuels entre leurs champs d’intérêt pour la recherche et les projets en cours du réseau.

Nous encourageons les chercheurs qui ont des questions sur le thème 1 (« Changement environnemental ») à communiquer avec Susan Allen à l’adresse sallen@eoas.ubc.ca ou Brent Else à l’adresse belse@ucalgary.ca.

Nous encourageons les chercheurs qui ont des questions sur le thème 2 (« Activités humaines ») à communiquer avec Jackie Dawson à l’adresse jackie.dawson@uottawa.ca ou Phil Loring à l’adresse phil.loring@usask.ca.

Le MEOPAR encourage les chercheurs à faire appel à la participation de parties intéressées issues de nombreux secteurs différents (recherche et enseignement, secteur privé, administrations gouvernementales, organismes à but non lucratif, etc.), qui pourront remplir divers rôles : participer à la définition du travail de recherche, fournir des données, participer aux recherches en tant que sujets ou en tant qu’utilisateurs des réalisations issues du projet, etc. Conformément à la nature du programme des RCE, le MEOPAR cherche à mettre sur pied des partenariats multisectoriels et interdisciplinaires. Les collaborations internationales sont considérées comme bénéfiques, mais ne sont pas obligatoires.

Il est bon d’avoir le soutien de partenaires externes (en espèces ou en nature), mais ce n’est pas obligatoire. Il faut que la proposition et les lettres de soutien expliquent clairement la nature de la participation et des engagements financiers, s’il y a lieu. Veuillez passer en revue les [lignes directrices relatives aux organismes participant aux partenariats de recherche du CRSNG](http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Policies-Politiques/orgpartners-orgpartenaires_fra.asp).

#  **Critères d’admissibilité**

Il est recommandé aux demandeurs qui s’intéressent à l’appel de propositions, mais qui ne sont pas certains de leur admissibilité, de s’adresser à Alexa Reedman à l’adresse alexa.reedman@meopar.ca. Les professeurs auxiliaires et les personnes qui sont ou ont été antérieurement des chefs de projet ou des responsables d’un volet d’activités du MEOPAR ne sont pas admissibles[[1]](#footnote-1). Les critères d’admissibilité sont les suivants :

1. Le demandeur doit respecter les [critères d’admissibilité des trois organismes subventionnaires](http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Eligibility-Admissibilite/faculty-corpsprof_fra.asp) du Canada. En outre :

a) Le demandeur doit être titulaire d’un poste d’enseignement et de recherche dans une université canadienne admissible au moment de sa demande ou avoir une offre confirmée. Le demandeur doit occuper un tel poste pendant la période couverte par la subvention. Le poste peut relever de l’une des catégories suivantes :

– poste menant à la permanence;

– poste à durée déterminée ou contractuel d’au moins trois années au rang de maître de conférences ou à un rang supérieur.

b) Le poste du demandeur ne doit pas dépendre de l’obtention de la subvention du MEOPAR ou d’autres subventions non encore confirmées.

c) Le poste doit permettre au demandeur de se livrer à un travail de recherche qui ne se déroule pas sous la direction d’un autre individu et il doit l’autoriser à superviser, seul ou en coopération avec un collègue, les travaux de recherche d’étudiants de premier cycle ou de cycle supérieur ou de boursiers de recherches postdoctorales (par exemple, direction de thèse de doctorat, et non supervision de travaux ordinaires dans le cadre de cours ou en laboratoire).

d) Le poste doit être ratifié par la ou les personnes ou la structure responsables de l’approbation des postes ou par une personne déléguée et doit être conforme au règlement administratif de l’université.

e) La source du salaire du poste doit être garantie pour au moins trois années continues dans le cadre de la période prévue du contrat.

2. La subvention initiale pour le projet entrera en vigueur en avril 2019. Il faudra que, à cette date, le demandeur ait obtenu son premier poste d’enseignement et de recherche **il y a moins de cinq ans** et ait obtenu son doctorat dans une université canadienne **il y a moins de 10 ans**.

3. Les critères d’admissibilité peuvent être ajustés afin de tenir compte des situations où le chercheur a été retardé pour des raisons acceptables dans ses activités de recherche ou a eu une période d’inactivité (maladie, congé parental, etc.). Par exemple, pour un chercheur recevant la subvention à partir d’avril 2019, s’il a pris un congé parental de sept mois au cours des cinq dernières années, il faudra qu’il ait été embauché au plus tôt en août 2013 pour pouvoir être admissible.

4. Pour que les fonds de la subvention du MEOPAR puissent être versés, il faut que le demandeur soit entré en fonctions et ait respecté toutes les exigences de son diplôme. Pour les subventions pour les PDC, cela veut dire que ces conditions doivent être respectées au plus tard à la fin mars 2019.

Cet appel de propositions est organisé en partenariat avec Ocean Networks Canada (ONC). Pour que le projet de recherche ait droit à des fonds d’ONC, il faut que la proposition respecte l’un ou l’autre des critères suivants :

• La proposition utilise des sources de données d’ONC (voir définition ci-dessous) pour faire progresser le développement de modèles ou de compétences prédictives qui pourraient faire l’objet d’utilisations concrètes au profit du Canada.

• La proposition débouche sur de nouveaux produits ou sur l’amélioration de produits existants dans le domaine des données (processus, analyse, méthodes de visualisation, format des données) à partir des données d’ONC, produits qui permettront de transmettre des informations complexes ou de mettre en relief des variables clés sur le plan environnemental et qui profiteront à d’autres utilisateurs d’observatoires et parties intéressées. Les sources de données d’ONC comprennent les catégories suivantes :

o sources de données associées à l’observatoire VENUS de la mer des Salish;

o sources de données associées à l’observatoire en mer NEPTUNE;

o observatoires communautaires d’ONC situés sur les côtes de la C.-B., de l’Arctique et de l’Atlantique;

o données produites par des tiers et hébergées par ONC par l’intermédiaire du portail de données Oceans 2.0, comme les données des balises dans l’Arctique et dans l’Atlantique.

Nous encourageons les demandeurs souhaitant s’informer sur les critères d’admissibilité pour les subventions d’ONC à communiquer avec Richard Dewey à l’adresse rdewey@uvic.ca.

#  **Personnel hautement qualifié (PHQ)**

Pour garantir notre capacité de proposer des observations, des prédictions et des interventions face aux risques que le pays rencontrera à l’avenir dans le domaine maritime, il faut que nous nous appuyions sur la bonne préparation de la prochaine génération de scientifiques et de responsables de la prise de décisions. En tant que RCE, le MEOPAR joue un rôle crucial dans la formation de la prochaine génération de chercheurs canadiens dans le domaine maritime. Notre programme de formation se concentre sur le développement, chez les individus, des compétences interdisciplinaires relatives aux risques pour l’environnement maritime et aux stratégies exigées en matière d’intervention et sur le plan des politiques publiques.

Les initiatives de formation au niveau du réseau sont complétées par des activités de formation au niveau des projets eux-mêmes. Les membres du PHQ travaillant sur les projets seront censés participer aux activités du réseau de formation des MEOPairs et notamment à l’atelier de formation scientifique annuel (AFSA), aux ateliers régionaux et aux webinaires. Nous encourageons les étudiants à participer aux activités de liaison des partenaires du projet.

Si vous avez des questions sur le programme de formation du PHQ du MEOPAR, nous vous encourageons à communiquer avec Laura Avery à l’adresse laura.avery@meopar.ca.

#  **Exigences pour le financement**

Chaque chercheur principal bénéficiant d’un financement du MEOPAR devra signer une entente sur le rendement et la production de rapports (ERPR) avec le réseau, qui définira l’échéancier pour le financement et pour les rapports à produire pour les recherches. Dans le plan de recherche, le CP décrira entre trois et cinq jalons concrets et mesurables pour le projet (qui figureront dans l’ERPR). Le CP aura pour obligation de présenter un rapport annuel avec des informations comme les suivantes : contributions en espèces et en nature des partenaires; rapport d’étape; réalisations en matière de formation et de mobilisation du savoir; explications en cas de retards dans l’échéancier; etc.

Le CP a pour responsabilité de veiller à avoir obtenu l’ensemble des certificats, des permis, des licences et des autres approbations nécessaires avant d’effectuer le moindre travail de recherche (par exemple, dans le cas de recherches faisant intervenir des sujets humains, de recherches ayant un effet sur l’environnement, de recherches faisant intervenir les peuples autochtones ou de recherches faisant intervenir des animaux). S’il faut une évaluation environnementale ou éthique pour la proposition, le MEOPAR devra disposer d’une copie de l’approbation appropriée du comité d’agrément de l’institution pour pouvoir verser les fonds.

#  **Impact des recherches et mobilisation du savoir**

Pour le MEOPAR, l’impact des recherches englobe les effets, les changements ou les retombées de ces recherches sur l’économie, la société, la culture, les politiques publiques, le fonctionnement des administrations gouvernementales, l’environnement ou la qualité de vie. On dit que les recherches ont un impact quand le savoir ou les recherches répondent aux besoins d’un utilisateur final (ministère gouvernemental, responsable des politiques publiques, grand public, industrie privée, organisme à but non lucratif, etc.) et sont mis en application par cet utilisateur final. La mobilisation du savoir (MS) est le processus suivi pour présenter les recherches et les transférer aux utilisateurs finaux, de façon à déboucher sur un impact.

Le conseil de gestion de la recherche du MEOPAR évalue les propositions en fonction de la capacité qu’elles ont de montrer clairement l’impact visé du travail de recherche. Pour ce programme, il faut que la proposition comprenne une stratégie décrivant la façon dont le demandeur mettra à contribution les utilisateurs finaux au cours du projet, dans l’optique de mettre en place le cadre qui permettra au travail de recherche d’avoir un impact ultérieurement. Cette stratégie devra indiquer les utilisateurs finaux potentiels et définir des méthodes et des démarches bien particulières en vue de mettre à contribution ces utilisateurs. À la fin du projet, le demandeur devrait être en mesure de donner à ses découvertes (recherches théoriques) une tournure concrète (impact pour les utilisateurs finaux). Il faudra qu’une partie du budget du projet soit réservée à ces activités.

Nous encourageons les demandeurs ayant des questions sur l’élaboration de leur plan de mobilisation du savoir à communiquer avec Heather Desserud à l’adresse heather.desserud@meopar.ca.

#  **Propriété intellectuelle**

Pour ce qui est de la propriété intellectuelle (PI) dans le cadre des subventions de recherche du MEOPAR, les titulaires des droits de PI seront déterminés par les politiques et les règlements administratifs des institutions qui participent aux projets. Ce sont les titulaires des droits de PI ou leur institution qui ont le pouvoir et la responsabilité de prendre les décisions relatives à la protection juridique et la commercialisation de la PI. Le MEOPAR ne prétend à aucun droit de PI, mais se réserve le droit d’utiliser les résultats des recherches pour produire des rapports ou à des fins promotionnelles, sans que ces activités promotionnelles soient excessivement restreintes par le chercheur, l’université du chercheur ou les autres partenaires du projet. Les demandeurs ont l’obligation de consulter leur propre université pour en apprendre davantage, dans le cas où leur proposition est susceptible de faire intervenir ou de produire des droits de PI.

Pour chaque proposition retenue, le demandeur a l’obligation de régler toutes les questions de PI avec les organismes partenaires (s’il y a lieu) et de fournir une entente signée sur les droits de PI à MEOPAR dans un délai de **12 semaines** après qu’il aura été informé que sa proposition a été retenue.

# **Plan de gestion des données**

Les demandeurs auront l’obligation de présenter un résumé de leur plan de gestion des données (PGD), qui récapitule l’approche qu’ils prévoient d’adopter pour gérer les données produites ou recueillies dans le cadre du projet de recherche. Il faut que ce résumé du plan comprenne les types de données qui seront produits, les formats et les métadonnées qu’on s’attend à utiliser, la procédure pour gérer les données tout au long de leur vie utile, les plans de formation et de documentation pour l’équipe de recherche, les ressources exigées (en particulier si le CP a inclus un montant dans le budget), les mesures qui seront prises pour mettre les données à la disposition d’autrui (notamment du MEOPAR) et les échéances pour cette mise à disposition, ainsi que toutes les considérations particulières ayant une incidence sur la gestion des données (confidentialité, approbations de comités d’éthique, etc.). Il faut que les demandeurs veillent à ce que leur PGD soit conforme à la politique du MEOPAR sur les données (<http://meopar.ca/uploads/Data_Management_Policy_-_September_2017.pdf>).

Remarque : Si la proposition est retenue, le demandeur aura l’obligation de présenter un PGD complet avant de se voir verser les fonds pour le projet. Le MEOPAR recommande d’utiliser l’« Assistant PGD » de Portage, qui comprend un [modèle approuvé par le MEOPAR](https://assistant.portagenetwork.ca/fr), mais le réseau acceptera également d’autres formats pour le PGD, du moment que ce plan contient les mêmes informations.

#  **Budget**

Il faut que la proposition comprenne un budget détaillé, avec différentes rubriques et des justifications pour chaque catégorie. Par exemple, dans la section « Personnel », soyez précis en ce qui concerne le nombre de personnes à embaucher et leur statut (étudiant en maîtrise, doctorant, boursier en études postdoctorales, associé de recherche, etc.). Si vous incluez une catégorie « Équipement », veuillez préciser le type d’équipement, le coût approximatif et les raisons justifiant l’achat ou la location. Si vous incluez une catégorie « Déplacements », veuillez inclure des informations comme les destinations prévues et le nombre de personnes concernées. Faites la distinction entre les déplacements exigés par les activités de recherche, les déplacements liés à la réunion scientifique annuelle (RSA) ou l’atelier de formation scientifique annuel (AFSA) et les déplacements liés aux activités de mobilisation du savoir (ateliers, rencontres avec des utilisateurs finaux ou partenaires, travaux d’impression, conception de site Web, autres services professionnels, etc.).

Il faut que chaque projet comprenne des fonds permettant au CP et à un membre du PHQ de participer à la RSA / l’AFSA du MEOPAR, pour chaque année lors de laquelle le projet sera subventionné. Les réunions/ateliers se tiendront dans les lieux suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **Location** |
| Juin 2019 | Victoria (C.-B.) |
| Juin 2020 | Ottawa (Ont.) |

Il faut, pour le budget, suivre le format du modèle ci-joint (annexe B). Pour les contributions ne relevant pas des RCE, indiquez au moyen du modèle ci-joint (annexe C) si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature. Passez en revue les [lignes directrices relatives aux organismes participant aux partenariats de recherche du CRSNG](http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Policies-Politiques/orgpartners-orgpartenaires_fra.asp). Il est à noter que la première année va du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 (« année 8 » pour le MEOPAR). L’exercice financier du MEOPAR se termine le 31 mars et les subventions seront versées en avril 2019.

#  **Marche à suivre**

##### Les propositions doivent être envoyées par l’intermédiaire de notre portail en ligne pour les demandes de subvention : <https://webportalapp.com/sp/login/meoparsubmissionportal>

Vous trouverez ci-joint les instructions pour le portail, à l’annexe D.

Respectez le nombre limite de pages ou de mots indiqué pour chaque section de votre proposition. Les informations dépassant la limite indiquée ne seront pas communiquées aux examinateurs. (Autrement dit, si une lettre de soutien fait plus trois pages, les examinateurs ne liront pas la troisième page.)

Pour les documents téléchargés au format PDF, il faut utiliser une police de caractères ordinaire de taille 12 points, avec des marges de 0,75 po, et un interligne simple (pas plus de six lignes par pouce).

1. **Renseignements généraux sur le projet**
* Indiquez le titre du projet et le montant de la subvention demandée.
* Indiquez si la proposition est conforme aux critères d’admissibilité pour le financement d’Ocean Networks Canada (ONC).
* Indiquez si la proposition exige une évaluation environnementale ou éthique.
1. **Résumé de l’impact des recherches (250 mots maximum)**
	* Énoncez clairement les travaux de recherche qui seront effectués (en langage simple), leur valeur et leur impact potentiel pour le Canada et les applications ou utilisations que les partenaires / utilisateurs finaux pourront en faire et que vous avez déjà définies. Cette description pourra être utilisée dans des communiqués de presse ou d’autres communications ou encore par le MEOPAR pour faire la promotion du réseau auprès des partenaires des projets.
2. **Compatibilité avec le réseau : plan stratégique du MEOPAR (250 mots maximum)**
	* Expliquez en quoi votre projet contribuera à faire progresser la réalisation du plan stratégique du MEOPAR et indiquez un ou plusieurs domaines définis comme étant des défis dans le plan stratégique que votre projet aborde, ainsi que sa compatibilité avec la structure thématique. (Ces documents sont tous deux disponibles sur le site Web du MEOPAR.)
3. **Plan de recherche (cinq pages – télécharger au format PDF)**
	* problème(s) à traiter, avec notamment une vue d’ensemble des développements de pointe dans le sujet abordé par les recherches
	* approche méthodologique
	* résultats attendus du projet de recherche
	* innovation et importance des recherches
	* trois à cinq jalons concrets et mesurables pour le projet (que le MEOPAR utilisera dans l’ERPR), avec leur échéancier
	* description des liens avec les activités de recherche antérieures ou actuelles des chercheurs, s’il y a lieu
	* perspectives offertes par le projet à l’avenir, au-delà de la période proposée de la subvention du MEOPAR, avec notamment la participation à des activités du MEOPAR à l’avenir
4. **Compatibilité avec le réseau : liens avec les recherches actuelles du MEOPAR (250 mots maximum)**
	* Décrivez les liens existants ou potentiels avec d’autres activités ou projets existants du MEOPAR.
5. **Personnel hautement qualifié (PHQ) (500 mots maximum)**
	* Fournissez un énoncé décrivant brièvement votre philosophie pour la formation. Vous trouverez aux questions 4 à 6 de la [foire aux questions du CRSNG](http://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/Professors-Professeurs/FAQ_Evaluation_HQP_fra.pdf) de plus amples renseignements sur les informations à inclure.
	* Indiquez l’effectif prévu du PHQ participant au projet, en indiquant le rôle de chaque membre.
	* Indiquez en quoi la formation du PHQ pourra servir à combler des lacunes dans les capacités des secteurs auxquels correspond la proposition et en quoi les personnes formées pourront profiter de cette formation dans leur perfectionnement professionnel.
	* Décrivez les possibilités de stages de formation de niveau avancé ou avec participation des partenaires par l’intermédiaire de Mitacs ou d’autres programmes de stages.
	* Pour les boursiers en études postdoctorales, veuillez décrire brièvement le plan de perfectionnement professionnel de chacun.
6. **Excellence des chercheurs (500 mots maximum)**
	* Expliquez l’expertise et le rôle du CP et de chaque collaborateur clé du projet, en incluant, s’il y a lieu, l’expérience en recherche interdisciplinaire et en recherche en collaboration, les stratégies de mobilisation du savoir, la mise à contribution des utilisateurs finaux / partenaires et la formation des étudiants.
7. **Plan de mobilisation du savoir (250 mots)**
	* Indiquez les partenaires existants ou potentiels, la façon dont ils seront mis à contribution et les raisons pour lesquelles ils pourraient s’intéresser au projet de recherche.
8. **Besoin : soutien des partenaires / utilisateurs finaux (250 mots maximum)**
	* Fournissez des renseignements sur les partenaires existants, s’il y en a, et sur l’appui qu’ils apporteront à votre travail de recherche ou l’utilisation qu’ils en feront.
	* Décrivez la nature de leur contribution.
	* Les valeurs des contributions en espèces et en nature énumérées dans cette section devront figurer à l’annexe C.
	* Le contenu des contributions des partenaires devra être mentionné dans les lettres de soutien jointes à la demande.
9. **Résumé du plan de gestion des données (250 mots maximum)**
	* Décrivez votre stratégie pour la gestion des données, avec les types de données produits, les formats et les métadonnées que vous comptez utiliser, les ressources nécessaires et la date à laquelle les données seront rendues disponibles.
	* Si votre proposition est retenue, le CP aura l’obligation de remettre une version complète du plan de gestion des données.
	* Il faut que le plan de gestion des données concorde avec la politique de gestion des données du MEOPAR, disponible sur le site Web du réseau à l’adresse : <http://meopar.ca/uploads/Data_Management_Policy_-_September_2017.pdf>
10. **Budget et contributions ne venant pas des RCE (annexes B et C – télécharger au format Excel)**
	* Utilisez le modèle de budget fourni (annexe B).
	* Soyez précis pour chaque poste budgétaire (comme cela est indiqué à la partie G).
	* Incluez, pour chaque année de subvention du projet, les frais de déplacement pour la RSA / l’AFSA du MEOPAR pour le CP et pour un membre du PHQ.
	* Utilisez le modèle pour les contributions ne venant pas des RCE (annexe C).
11. **Remarques sur le budget et justifications (500 mots maximum)**
	* Incluez vos remarques sur le budget et vos justifications pour les dépenses.
	* Lorsque le modèle de budget dit « préciser », fournissez des explications dans vos remarques et dans vos justifications.
	* Prenez en note, s’il y a lieu, les contributions en nature à la proposition.
12. **Citations/bibliographie (1 page maximum – télécharger au format PDF)**
	* Citez les publications récentes pertinentes pour la proposition tirées de revues savantes et d’autres publications professionnelles.
13. ***Curriculum vitæ* (télécharger au format PDF)**
	* Les CV peuvent être fournis dans l’un quelconque des formats standards pour les trois organismes subventionnaires. Ceci comprend les versions produites par le site Web « Le CV commun canadien ».
14. **Lettres de soutien (deux pages maximum pour chacune)**
	* Il faut que le contenu de ces lettres de soutien indique les engagements pris par les partenaires dans le cadre de la section « soutien des partenaires / utilisateurs finaux » (contributions en espèces et en nature, données, personnel, etc.).
	* Il n’y a pas de limite au nombre de lettres de soutien.
15. **Échéancier pour les propositions**

La date limite pour le présent appel de propositions est le lundi 29 octobre 2018 à 16 h HNA. Le système en ligne du MEOPAR n’acceptera plus de propositions après cette date.

Le système du MEOPAR enverra automatiquement un accusé de réception. La coordonnatrice du programme de recherche du MEOPAR fournit une première évaluation de la conformité aux critères. Lorsque la proposition ne respecte pas explicitement les critères, elle sera renvoyée au demandeur (chercheur principal), qui aura alors 24 heures pour la mettre en conformité et la présenter sous sa forme rectifiée. Lorsque la proposition ne respecte toujours pas les critères ou que le délai de 24 heures n’est pas respecté, la demande ne sera pas prise en compte.

1. **Évaluation des propositions**

Le conseil de gestion de la recherche examinera toutes les propositions et en fera une évaluation en fonction de trois principaux domaines. Les propositions se verront attribuer une note sur une échelle allant de zéro à cinq[[2]](#footnote-2).

0 – La proposition ne remplit pas le critère ou les informations sont incomplètes et elle ne peut donc pas être évaluée.

1 – Insuffisante. La proposition ne remplit pas le critère de façon adéquate ou il y a d’importantes faiblesses intrinsèques.

2 – Assez bien. La proposition remplit le critère de façon générale, mais il reste de faiblesses importantes.

3 – Bien. La proposition remplit bien le critère, mais il reste plusieurs lacunes.

4 – Très bien. La proposition remplit très bien le critère, mais il reste un petit nombre de lacunes.

5 – Excellent. La proposition remplit avec succès le critère sous tous ses aspects. Les lacunes, s’il y en a, sont d’importance limitée.

|  |
| --- |
| 1. **Excellence des recherches et du chercheur principal (45 %)**
 |
| **Éléments obligatoires :*** 1. La proposition est innovante ou originale et elle a le potentiel de produire des avancées utiles.
	2. La proposition porte sur un problème relatif à une lacune claire dans les connaissances, la technologie ou la recherche.
	3. Le chercheur principal et ses principaux collaborateurs sont d’excellent niveau et possèdent l’expertise appropriée pour mener à bien le plan de recherche proposé.

**Éléments préférentiels :*** 1. Le chercheur principal et ses principaux collaborateurs combinent de façon convaincante l’expertise de plusieurs disciplines s’il y a lieu.
	2. L’équipe formée par le chercheur principal et ses principaux collaborateurs comprend des experts de plusieurs secteurs s’engageant à apporter une contribution utile à la réalisation des objectifs du projet et ayant la capacité de le faire.
	3. La proposition comprend des participants internationaux qui présentent une pertinence/utilité claire pour le Canada.
 |
| 1. **Impact, besoin et compatibilité avec le réseau (25 %)**
 |
| **Éléments obligatoires :*** 1. La proposition entretient des liens étroits avec le plan stratégique du MEOPAR.
	2. La proposition énonce l’impact prévu du projet (en langage simple) et fournit les justifications nécessaires concernant ses retombées pour la société, l’économie ou l’environnement au Canada.

**Éléments préférentiels :*** 1. La proposition et les lettres de soutien montrent clairement la participation des utilisateurs finaux / partenaires à la formulation du projet ou de la question, aux activités de recherche (s’il y a lieu) et à l’utilisation des résultats des recherches.
	2. La proposition fait le lien avec les activités de recherche et autres activités actuelles du MEOPAR relevant des trois volets.
	3. La proposition comprend des lettres de soutien émanant de tout un éventail de partenaires et d’utilisateurs finaux dans divers secteurs (monde universitaire, gouvernement, organismes à but non lucratif, municipalités, etc.)
 |
| 1. **Formation (20 %)**

**Éléments obligatoires :** |
| * 1. La proposition comprend un plan clair de formation du PHQ en valeur ajoutée, avec des possibilités d’apprentissage interdisciplinaire, de participation de différents secteurs et de perfectionnement professionnel.
	2. La formation du PHQ permettra de combler des lacunes dans les capacités du ou des secteurs auxquels la proposition correspond et les personnes formées profiteront de cette formation dans leur perfectionnement professionnel.

**Élément préférentiel :*** 1. Le plan de formation fait intervenir la participation directe de partenaires non universitaires, par exemple des stages auprès des partenaires par l’intermédiaire de Mitacs ou d’autres programmes de stages.
 |
| 1. **Gestion et mise en œuvre (10 %)**

**Éléments obligatoires :**4.1 Les réalisations visées par la proposition, les échéances et les méthodologies sont clairement définies et sont réalistes.* 1. Le plan de MS est faisable et réaliste.

4.3 Le plan de gestion des données est approprié, faisable et conforme à la politique de gestion des données du MEOPAR.4.4 Le budget comprend l’affectation de ressources appropriées à la réalisation des travaux de recherche, à la formation, aux activités de mobilisation du savoir et à la participation à la RSA et à l’AFSA pour les chercheurs et le PHQ.**Élément préférentiel :*** 1. Il y a des contributions significatives et quantifiables en espèces ou en nature des partenaires / utilisateurs finaux.
 |

**Questions?**

Si vous avez des questions sur l’AP, veuillez communiquer avec Alexa Reedman, coordonnatrice du programme de recherche de MEOPAR, à l’adresse alexa.reedman@meopar.ca. Le MEOPAR affichera les questions qu’il aura reçues et les réponses à ces questions sur la page de son site consacrée à l’appel de propositions, sous l’intitulé « FAQ » (foire aux questions).

**Glossaire**

* **chercheur**: personne participant au projet de recherche et bénéficiant de la subvention
* **chercheur principal (CP)** : chercheur chargé de diriger le projet de recherche, qui est globalement responsable de la subvention de recherche et de l’entente avec le MEOPAR relative à la production de rapports et au rendement pour le projet
* **collaborateur :** organisme de chercheurs ne bénéficiant pas de subventions du MEOPAR, mais participant au projet de recherche — il peut s’agir d’un établissement d’enseignement et de recherche, d’une agence gouvernementale, d’un partenaire industriel, etc.
* **conseil de gestion de la recherche (CGR)** : conseil chargé d’examiner les propositions, de contrôler les progrès accomplis dans les projets subventionnés par le MEOPAR et de faire des recommandations au conseil d’administration du réseau sur les activités, l’affectation des budgets et les membres du personnel intervenant dans le réseau
* **impact des recherches :** effet durable que les produits, les politiques et les services découlant des recherches ont sur l’environnement, l’économie, la société ou la qualité de vie (création d’emplois, renforcement de la sécurité dans la réglementation sur le transport maritime, renforcement de l’efficacité des stratégies d’adaptation dans les communautés côtières, amélioration de la compréhension des services relatifs aux écosystèmes, etc.)
* **jalon du projet :** étape concrète et mesurable dans le calendrier du projet que les responsables du projet doivent franchir
* **mobilisation du savoir (MS)** : processus de coproduction des recherches ou des connaissances et d’échange de ces recherches ou de ces connaissances avec les utilisateurs finaux ou les partenaires — le but de la MS étant d’acheminer les informations aux personnes ou organismes influents, au bon moment et sous le format approprié, afin de faciliter la prise de décisions fondée sur des données objectives
* **organisation non gouvernementale (ONG)**: catégorie d’OBNL fonctionnant indépendamment du gouvernement
* **organisme à but non lucratif (OBNL)** : organisme créé et exploité au profit du grand public, dans lequel toutes les recettes non consacrées aux dépenses de fonctionnement sont réinvesties dans l’organisme
* **partenaire :** organisme apportant une contribution en espèces ou en nature à l’appui des activités d’un projet
* **personnel hautement qualifié (PHQ) :** individus en formation et membres du personnel de recherche (étudiants de premier cycle et de cycle supérieur, boursiers de recherches postdoctorales, associés de recherche, adjoints à la recherche, techniciens, étudiants en stage d’été, etc.)
* **réalisation du projet de recherche**: expression faisant référence aux résultats ou aux connaissances découlant du projet que les partenaires ou les utilisateurs finaux peuvent mobiliser (exemples : résultats scientifiques exploitables, rapports, lignes directrices ou normes, activités de formation ou modules d’apprentissage, logiciels ou outils de modélisation, prototypes, services ou outils, produits multimédias, données, etc.)
* **utilisateur final**: partie intéressée ne relevant pas du secteur universitaire (ministère, responsable des politiques publiques, membre du grand public, entreprise du secteur privé, organisme à but non lucratif, etc.) qui met en application les résultats des recherches ou les connaissances, de façon à donner aux recherches un impact
* **volet :** principal mécanisme utilisé par le MEOPAR pour apporter son soutien aux projets de recherche et aux membres du réseau
1. Il est possible que les chercheurs du réseau qui n’ont été ni chef de projet ni responsable d’un volet d’activités soient admissibles. [↑](#footnote-ref-1)
2. La signification des scores ci-dessous s’inspire du modèle [Horizon 2020](http://ec.europa.eu/research/participants/data/support/expert/h2020_expert-briefing_en.pdf). [↑](#footnote-ref-2)